



# RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 30 juin 2020

Le Recteur de la région académique d'Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,

à

Mesdames les référentes Éducation de l'AMIF

Affaire suivie par :  
Carine TRIVIDIC,  
Directrice de Cabinet  
Tél : 01 40 46 20 15/16

- **Le dispositif des 2S2C (Sport, Santé, Culture et Civisme)**

Ce dispositif est apparu comme une réponse aux contraintes pesant sur le fonctionnement des écoles dans le cadre de la reprise progressive des cours (capacité réduite des salles de classe, personnels empêchés), en **proposant aux élèves des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages en classe**. Cette offre culturelle et sportive mise à leur disposition a permis aussi d'accroître le potentiel d'accueil d'une école donnée.

Il faut clairement distinguer les dispositifs 2S2C des TAP (temps d'activités périscolaires), les uns relevant d'activités périscolaires sur temps scolaire (en prolongement ou en complément des activités scolaires), tandis que les TAP sont hors temps scolaire.

Organisés sur temps scolaire, les 2S2C sont naturellement gratuits pour les familles.

En revanche, en signant une convention avec les autorités académiques, les collectivités volontaires sont accompagnées par l'État pour organiser cet accueil. Elles bénéficient à ce titre d'une enveloppe maximale de 110 euros par journée et par groupe de 15 élèves accueillis, quel que soit le niveau concerné.

La collectivité doit prendre en charge les coûts suivants : le matériel sportif et pédagogique, les consommables pour nettoyer le matériel pédagogique, les frais de transports et de déplacement de l'intervenant ou des élèves, le coût de l'intervenant. Chaque collectivité fixe le montant de subvention à accorder aux associations engagées dans le dispositif.

Le dispositif s'appuie beaucoup sur l'existant : les partenaires locaux, les associations et les centres de loisirs. Les animateurs du TAP peuvent intervenir sur un temps de travail supplémentaire, rémunéré spécifiquement.

La réussite du dispositif dépend beaucoup des ajustements locaux. Et selon les organisations particulières des communes, les dispositifs sont très variables dans leur nature et dans leur extension.

Chaque Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) est chargé de coordonner le déploiement des 2S2C dans sa circonscription en s'assurant que les écoles bâtissent un projet cohérent et en veillant à la cohérence d'ensemble de l'offre 2S2C dans sa circonscription.

A Paris, il travaille en lien avec le responsable de la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance) qui relève de la Ville.

#### **Focus Académie de Paris :**

Consigne a été donnée aux écoles par le bulletin électronique hebdomadaire de faire remonter leurs besoins aux circonscriptions tout en dressant l'inventaire des actions déjà amorcées avec l'appui de la Ville. Huit entrées appelées MODULES ont été proposées au niveau académique, chacune des quatre dominantes sport, santé, culture, citoyenneté offrant deux options :

1. Actions ouvertes à un portage Ville (professeurs de la ville de Paris, animateurs) ;
2. Autres actions partenariales, avec double portage possible avec la CASPE (structures ou associations, services de l'Etat ou territoriaux...).

Un groupe de travail académique a construit un catalogue des offres "académie", en s'appuyant sur ses partenaires (Théâtre de la Ville, Mémorial de la Shoah, CLEMI... avec lesquels des conventions ont été signées).

De son côté, la Division des affaires scolaires de la Ville (DASCO) a établi son catalogue des offres partenariales en vue de les intégrer à la convention cadre signée par le rectorat et la Ville de Paris.

Une continuité a pu être effectuée entre les temps scolaires et périscolaires grâce à l'apport des animateurs à qui est confiée habituellement la mise en œuvre des TAP, en lien avec les objectifs du PEDT. Cette pratique a ainsi permis de créer des blocs horaires suffisamment amples lors des deux après-midi courtes des mardis et vendredis (1h30) et de faciliter ainsi la prise en charge d'autres élèves ou libérer des enseignants pour effectuer le travail à distance.

53% des écoles ont pu bénéficier de ces aménagements, sans forcément répondre au label 2S2C.

L'inventaire des actions réellement mises en place sous le label 2S2C depuis le 14 mai doit encore être établi. Nombre d'entre elles ont été annulées ou mises en sommeil avec le retour généralisé en classe des élèves et des professeurs.

#### **Focus académie de Créteil :**

Dans les trois départements de l'académie, les 2S2C se sont mis en place en développant l'information, la communication et en répondant aux besoins d'accueil des élèves. La stratégie a été : mise en place des Groupes d'appuis départementaux, dans lesquels les acteurs territoriaux ont eu toute leur place, travail d'information auprès des préfetures, des parlementaires et des maires voire des associations de maires, ainsi que dialogue étroit entre IEN et communes.

Les Directeurs départementaux de la cohésion sociale ont également été des relais et des partenaires.

Enfin, des acteurs culturels et sportifs ont été contactés et informés. Cette synergie a permis la signature de conventions avec une trentaine de communes.



Une attention particulière a été portée, lors des conventionnements, à la qualité des projets et à leur complémentarité avec l'école. Les services culturels et sportifs des communes ont été souvent mobilisés.

Dans le Val-de-Marne, la plupart des conventions portent sur l'ensemble des champs : citoyenneté, culture, sport. En Seine-et-Marne, la convention signée avec le Pays de l'Ourcq illustre la mobilisation de toute une communauté de communes rurales autour des 2S2C (pratique sportive), ce qui a permis à de nombreux élèves de revenir à l'école.

En Seine-Saint-Denis, outre les 2S2C réalisés en lien avec les communes, une convention entre la DSDEN et le Mémorial de la Shoah a permis à une vingtaine de groupes d'élèves de CM1, CM2 et collège de bénéficier d'ateliers.

#### **Focus académie Versailles :**

Les quatre départements se sont fortement mobilisés dans l'académie de Versailles pour l'accueil de tous les élèves comme dans les autres académies franciliennes.

85 conventions sont finalisées ou en cours de finalisation par les communes :

Yvelines : 33 conventions

Essonne : 12 conventions

Hauts-de-Seine : 26 conventions

Val-d'Oise : 14 conventions finalisées

Quelques exemples de commune : Les Mureaux (78), Sarcelles (95), Enghien-les-Bains (95), Asnières (92), Issy-les-Moulineaux (92), Montrouge (92), Corbeil-Essonnes (91), Wissous (91).

Par ailleurs, 10 communes sont en train de travailler à la mise en place de ce dispositif.

#### **• La reprise du 22 juin**

La reprise du 22 juin a été facilitée par l'assouplissement du protocole sanitaire qui permet une plus grande densité d'élèves dans les espaces scolaires et par l'évolution des règles relatives à l'empêchement des personnels qui augmente la capacité d'encadrement.

En maternelle, la distanciation physique n'est plus nécessaire entre les élèves d'un même groupe ou d'une même classe ; en élémentaire et en collège, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre les élèves et l'enseignant, ainsi qu'entre les élèves lorsqu'ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins d'un mètre, alors l'espace physique est organisé de façon à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et les élèves de plus de 11 ans doivent porter un masque.

La présence à l'école étant de nouveau obligatoire, l'accompagnement du travail à distance n'a *a priori* plus raison d'être. La continuité pédagogique persistera cependant au cas par cas (par exemple pour des élèves vulnérables), assurée par les professeurs, dans les modalités ordinaires de leurs missions (transmission des éléments de cours, des exercices, etc). Certaines équipes ont réfléchi à des solutions innovantes qui articulent présentiel et distanciel, comme les cours diffusés en visio-conférence (hybride synchrone).

NB : l'Ecole en présentiel est obligatoire sauf pour les enfants dont les parents ont demandé une scolarisation à domicile qui doit être autorisée par la DASEN.

Le brassage des élèves n'est pas interdit, mais doit être évité dans la mesure du possible, par exemple ne différant les récréations.

- **Les vacances apprenantes**

L'opération vacances apprenante a pour objet de répondre aux besoins d'expériences collectives, de partage et de remobilisations des savoirs après la période de confinement qu'a connue notre pays. Les enfants et les jeunes les plus privés de ces apports, doivent se voir proposer une offre d'activité spécifique et renouvelée.

Elles se déclinent selon des modalités distinctes :

- **« École ouverte » : dans le 1<sup>er</sup> degré, les collèges et les lycées :**

Ce dispositif, sur crédits d'Etat, était déjà connu, notamment dans les collèges.

Les dispositifs d'« école ouverte » font l'objet d'un appel à projet rempli par le chef d'établissement qui en assure ensuite (ou en délègue) le pilotage. Ils sont organisés dans les établissements scolaires, ce qui suppose une participation de la collectivité territoriale de rattachement.

Ces dispositifs sont très ouverts et l'offre pédagogique peut être complétée par des propositions partenariales avec des activités sportives, culturelles et artistiques. Ainsi la région Ile de France a publié un catalogue d'activités qu'elle met à disposition des lycées organisateurs avec le financement afférent. Il est possible aussi de s'adresser à des partenaires déjà sollicités pour les 2S2C.

- **« L'été du pro » : dans les lycées professionnels :**

Parmi les lycéens, les élèves des lycées professionnels sont un public à privilégier du fait de la grande difficulté de travailler les enseignements professionnels pratiques et du décrochage constaté pendant la période de confinement.

- **« École ouverte buissonnière » :**

Ce dispositif, sur crédits d'Etat, est mis en place par les académies. Elles sont encouragées à organiser des séjours de 5 à 15 jours dans un environnement différent de celui auquel les élèves sont habitués. La plupart des académies, sauf Paris, peuvent organiser des déplacements inter-départementaux par exemple.

- **« Colos apprenantes » :**

Les colos apprenantes se dérouleront pendant les congés d'été (du 04 Juillet au 31 Août) labellisées par l'Etat. Ces séjours ouverts à toutes les familles associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

Il s'agit de « labelliser » des dispositifs existants, à partir d'un cahier des charges proposé par le Ministère, avec notamment le critère suivant : « présence significative et explicitée de temps de renforcement des apprentissages et valorisation de l'objectif de réussite de la rentrée scolaire pendant les séjours (organisation, matière, méthode, encadrement).

Le label permet aux organisateurs (dont les collectivités territoriales) de bénéficier de subventions de la politique de la Ville. L'Etat apportera aux collectivités un soutien financier inédit de 400 euros par jeune et par semaine.



### **Focus Académie de Paris :**

- L'académie de Paris a fait le choix de s'appuyer sur les collèges qui pratiquaient déjà l'école ouverte ou participaient au dispositif proposé par la Ville « tou.t.es au collège » soit environ 20 à 25 collèges en éducation prioritaire feront école ouverte dont quelques-uns tout l'été. Plusieurs collèges hors EP proposent aussi un dispositif.
- L'académie a fait le choix de les articuler aux « stages de réussite », organisés plutôt en faveur des élèves des classes charnières, dont on a identifié qu'ils tiraient avantage d'un renforcement pédagogique sur les fondamentaux, par exemple lors de la dernière semaine d'août, juste avant la rentrée. Ce dispositif est élargi à d'autres niveaux.
- Une dizaine de lycées professionnels proposent des projets « été du pro », dont 2 lycées hôteliers
- Dans le cadre de l'école ouverte buissonnière, l'académie de Paris expérimente un projet d'échange avec celle d'Aix-Marseille pour l'accueil réciproque d'un groupe d'élèves issu de cités éducatives avec activités culturelles et artistiques.

### **Focus académie de Créteil :**

L'ensemble des établissements scolaires de l'académie ont été destinataires de l'appel à projet, qui a couru jusqu'au 22 juin 2020.

Parmi une centaine de demandes, qui s'ajoutent aux écoles ouvertes déjà labellisées au préalable, on note une grande proportion d'écoles, collèges et lycées qui n'avaient jamais été dans le dispositif. Ces propositions concernent 14 000 élèves, et plus de mille jours d'ouverture d'établissement sur les deux semaines de juillet et les deux dernières semaines d'août. Elles sont en cours d'étude pour validation, et concernent très largement l'éducation prioritaire.

Dans le cadre des vacances apprenantes, le lycée d'État de Sourdun (77) sera ouvert pour accueillir chaque semaine, du 13 juillet au 15 août, 75 collégiens issus de cités éducatives, de QPV ou encore de familles en difficulté des trois départements de l'académie. Ce projet, labellisé « colonie apprenante » associe le rectorat, les DSDEN, les établissements scolaires, les préfectures et les communes ainsi que les PEP, opératrices. Les enfants bénéficieront notamment d'activités de codage, théâtre, danse, dans des ateliers leur permettant de développer des apprentissages.

Des professeurs de SNT et de technologie volontaires animeront les ateliers codage.

Par ailleurs, les enfants bénéficieront de temps d'activités ludiques et récréatives dans un environnement particulièrement propice. La gratuité est assurée pour les familles.

### **Focus académie de Versailles :**

Aux deux niveaux (académique et départemental), leur préparation est en cours : cartographie, budget dédié, partenariats notamment culturels mobilisés...

Au plan départemental, la DSDEN, la DDCS, les associations de maires et le conseil départemental ont organisé une série de réunions sur le sujet. Quatre conseillers pédagogiques sont chargés de suivre chacun des quatre dispositifs.



Cette année, avant même le lancement de l'opération « vacances apprenantes », 91 EPLE, dont 17 lycées, se sont portés volontaires pour des ouvertures en juillet et/ou en août dans le cadre de l'école ouverte. Au terme d'un nouvel appel d'offres inscrit dans le cadre des vacances apprenantes, le nombre d'EPLE a été doublé.

Certains de ces dispositifs École ouverte seront labélisés en Summer Schools. Un travail est engagé actuellement sur les lieux (internats, mobilisation de plateaux techniques de lycée, articulation avec le Campus de Versailles...).

L'académie de Versailles a engagé un partenariat avec Bernard Diomède, footballeur et son association. Elle mobilise l'internat d'État de Marly-le-Roi pour accueillir sur 3 sessions d'une semaine 48 jeunes cet été. Elle a initié un projet similaire avec la ville de Poissy et le collège des Grands Champs en externat.

Le Campus de Versailles mettra en œuvre des actions en synergie avec le château de Versailles pour accueillir de petits groupes d'élèves dans des actions pédagogiques. La baisse de fréquentation du château en raison de la crise est un facteur favorable à ce projet. Une offre à fort contenu pédagogique et culturel est en cours de conception, que ce soit pour de jeunes enfants, par exemple avec la ville des Mureaux, ou bien encore pour les lycéens de la voie professionnelle.

L'académie, avec sa DAAC, et la DRAC Île-de-France se sont engagées dans une mobilisation conjointe des partenaires culturels. Plusieurs actions sont envisagées à ce stade :

- des ateliers de pratique artistique sur un site culturel ou au sein des EPLE dans le cadre de l'École ouverte ;
- des accueils de groupes d'élèves sur site ;
- des projections de films en plein air dans des établissements scolaires ou dans des structures municipales ;
- des rencontres et ateliers avec des professionnels (notamment pour la voie professionnelle) ;
- des ateliers de lecture collective en plein air avec un comédien et/ou un écrivain...

#### • La rentrée 2020

##### **Focus Académie de Paris :**

La carte scolaire arrêtée par l'académie de Paris s'inscrit dans un contexte inédit qui permet de concentrer les mesures sur les mouvements les plus significatifs de hausse et de baisse d'effectifs constatés dans les écoles et de porter une attention extrême aux publics scolaires les plus en difficulté.

En effet, la nouvelle baisse attendue de la démographie scolaire, de l'ordre de 2000 élèves, et une dotation complémentaire de 16 postes, vont permettre d'améliorer les taux d'encadrement dans les écoles parisiennes. Dans ces conditions, et à l'issue d'une concertation approfondie avec les organisations représentatives des personnels, les fédérations de parents d'élèves, les représentants de la Ville de Paris, les maires d'arrondissements, il ressort que :

- Le nombre des ouvertures de classes est supérieur à celui des fermetures (68 contre 63).
- En éducation prioritaire, avec près de 40 ouvertures dédiées aux dédoublements des classes de grande section de maternelle, seront offertes aux élèves les conditions les plus favorables à leurs apprentissages fondamentaux. A la rentrée de septembre 2020 ce sont 1000 professeurs des écoles de l'académie de Paris qui enseigneront dans des classes de grande section, CP ou CE1 de l'éducation prioritaire avec un nombre d'élèves limité à 15.

Des ouvertures ou fermetures de classes éventuelles sont examinées lors du dernier GT de l'année, début juillet, au vu des évolutions démographiques.

#### **Focus académie de Créteil :**

Dans l'académie de Créteil, les moyens alloués au premier degré dans le cadre de la carte scolaire poursuivent leur augmentation. A la rentrée scolaire 2020, 225 emplois d'enseignants du premier degré sont créés. La répartition de ces emplois entre les trois départements de l'académie de Créteil a été opérée en fonction :

- Des flux d'effectifs attendus
- De la poursuite du dédoublement des CE1 en éducation prioritaire
- De la prise en compte des besoins d'ouverture d'ULIS
- De la poursuite de l'accompagnement des élèves en situation de handicap
- De la poursuite du contingentement à 24 des grandes sections de maternelle situées hors éducation prioritaire

Malgré la prévision d'une faible augmentation des effectifs d'élèves dans le premier degré (+1000 élèves), les trois départements de l'académie recevront un total de 225 emplois d'enseignants supplémentaires :

- 64 pour la Seine-et-Marne, dont 24 au titre de la ruralité
- 113 pour la Seine-Saint-Denis
- 48 pour le Val-de-Marne

Le nombre des ouvertures de classe est supérieur aux fermetures :

- 119 ouvertures (+ 45 conditionnelles) contre 64 fermetures (+ 44 conditionnelles) pour un solde prévisionnel de +244 élèves en Seine-et-Marne
- 351 ouvertures (+ 13 conditionnelles) contre 232 fermetures pour un solde prévisionnel de + 461 élèves en Seine-Saint-Denis
- 132 ouvertures contre 95 fermetures pour un solde prévisionnel de + 317 élèves dans le Val-de-Marne

Clairement, les moyens alloués à l'académie de Créteil permettent d'améliorer l'encadrement des élèves du premier degré.

Cette carte n'est pas figée et les derniers ajustements auront lieu lors des instances du mois de juillet et après le comptage des élèves à la rentrée scolaire 2020.

#### **Focus de l'académie de Versailles :**

À la rentrée 2020, l'académie de Versailles devrait accueillir 251 élèves de plus qu'à la rentrée 2019. Cette quasi-stabilité des effectifs masque de forts contrastes entre les départements. L'Essonne et le Val-d'Oise devraient connaître à nouveau de fortes progressions de leurs effectifs tandis que la baisse du nombre d'élèves attendue en 2020 est très marquée dans les Hauts-de-Seine et plus modérée dans les Yvelines :

- Yvelines : - 187
- Essonne : + 386
- Hauts-de-Seine : - 1525
- Val-d'Oise : + 1577

**La priorité donnée au 1er degré se poursuit et se renforce en 2020, dans le contexte de crise sanitaire.**



L'académie bénéficie pour la rentrée scolaire 2020 d'un abondement de **265 équivalents temps plein (ETP)** de sa dotation.

**La dotation du 1er degré : +265**

| Départements          | Écart 2019/2020 |
|-----------------------|-----------------|
| 78                    | +54             |
| 91                    | +83             |
| 92                    | -9              |
| 95                    | +137            |
| <b>Total académie</b> | <b>+265</b>     |

Cet engagement constant en faveur de l'école primaire traduit la volonté de l'Éducation nationale d'approfondir son effort pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves et permettre leur réussite dans tous les territoires.

Pour disposer des moyens nécessaires relatifs à l'effort consenti à l'école maternelle (instruction obligatoire à 3 ans et limitation des classes de grande section maternelle à 24 élèves sur tous les territoires), l'académie prévoit d'y consacrer 159 ETP soit 65% de sa dotation.

Le taux d'encadrement dans le primaire s'améliore ainsi pour la troisième rentrée consécutive, le nombre de professeur pour 100 élèves étant de 5,49 (pour mémoire il était de 5,18 en 2017).

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé vendredi 27 mars 2020 qu'il n'y aurait aucune fermeture de classe en milieu rural (communes de moins de 5000 habitants) à l'école primaire sans l'accord du maire à la rentrée prochaine.

À ce titre, l'académie a bénéficié pour la rentrée scolaire 2020 d'un abondement complémentaire de 22 équivalents temps plein (ETP) de sa dotation.



Gilles PÉCOUT